

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 04

Excusé : 01

Absent : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 17 mai 2022

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – Mme SAUQUET Adeline – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire – M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. VINCENT Romain pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusée : Mme VIENOT Véronique.

Absente : Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

12- CREATION DE POSTES AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : TECHNICIEN – TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – TECHNICIEN DE 1^{ère} CLASSE

Afin de renforcer la Direction des Services Techniques, il convient de recruter un agent chargé de participer à la mise en œuvre des divers travaux de rénovation et de construction envisagés sur la Commune.

Dans ce cadre, il est proposé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de créer un poste de Technicien Territorial sur les grades suivants :

- Technicien : catégorie B – IB 372 – 597 ;
- Technicien principal de 2^{ème} classe : catégorie B – IB 389 – 638 ;
- Technicien principal de 1^{ère} classe : catégorie B – IB 446 – 707.

Les postes pourront être pourvus par voie de mutation, liste d'aptitude ou à défaut par la voie contractuelle sur l'un ou l'autre des grades ci-avant exposés.

En fonction du grade ou du niveau d'expérience du candidat retenu, les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la Fonction publique ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- De créer lesdits postes de Technicien Territorial.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 24 mai 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT